



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

inhumation

Question écrite n° 95984

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'utilisation des cercueils biodégradables en carton homologués dans le cadre de la législation funéraire. De plus en plus de fabricants et revendeurs proposent aux opérateurs funéraires des cercueils en carton biodégradable. Toutefois, ces produits peuvent porter atteinte aux mesures de sécurité requises pour les crématoriums. En effet, certains gestionnaires de crématoriums ont pris la décision de refuser la crémation de cercueil en carton suite à d'importants incidents ayant gravement exposé les personnels et les équipements. Pour mettre un terme à ces difficultés, l'État s'est engagé à modifier le dispositif d'agrément des matériaux constitutifs des cercueils. Il lui demande de bien vouloir lui préciser où en est la révision de cette homologation des cercueils et à quelle échéance est-il prévu d'en imposer l'application aux professionnels du secteur funéraire.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95984

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2010, page 13464

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)